

TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT DE VENTE
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001 à 100 000€	8% TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000€	7% TTC du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	6% TTC du prix de vente
De 300 001 à 700 000€	5% TTC du prix de vente
A partir de 700 001€	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Terrains à bâtir ou locaux commerciaux : Une majoration de ce barème de 2 points peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) : Honoraires à la charge du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS (Honoraires de gestion courante)

Par lot principal et par an : **entre 180 et 220€ HT**

LOCATIONS SAISONNIERES (Recherche du locataire)

- Locations saisonnières et locations inférieures à un an (HONORAIRES A CHARGE DU PROPRIETAIRE)
15,13% TTC du loyer net de charges de la période couverte par le contrat
- Locations supérieures à un an (HONORAIRES PARTAGES PAR MOITIE ENTRE LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE)
12% TTC du loyer hors charges annuel

GESTION LOCATIVE SAISONNIERE (Honoraires de gestion courante)

- Locations saisonnières par lot isolé (HONORAIRES A CHARGE DU PROPRIETAIRE)
8,07% TTC du montant total du loyer net de charges
- Locations supérieures à 6 mois par lot isolé (HONORAIRES A CHARGE DU PROPRIETAIRE)
8,50% TTC du montant des encaissements

GESTION DE CLEFS

	ACCUEIL REMISE DES CLEFS	FORFAIT PRISE EN CHARGE COMPLETE
Jusqu'à 20 m²	45€ TTC	120€ TTC
De 21 à 30 m²		134€ TTC
De 31 à 59 m²		165€ TTC
60 m² et plus		198€ TTC
Chalet		260€ TTC

RÉDACTION DES BAUX

Honoraires forfaitaires par acte : **100€ TTC** (honoraires partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire)

TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

pour les agences de Montagne

VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT DE VENTE
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001 à 100 000€	8% TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000€	7% TTC du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	6% TTC du prix de vente
De 300 001 à 700 000€	5% TTC du prix de vente
A partir de 700 001€	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Terrains à bâtir ou locaux commerciaux :

Une majoration de ce barème de **2 points** peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) :

Honoraires à la charge du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

Avis de valeur :

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC

ACTIVITE « GESTION LOCATIVE »

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC

LOCAUX D'HABITATION ou MIXTES (soumis à la loi du 06/07/1989 Art.5) LOCAUX DE DROIT COMMUN LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS	6.00 % HT, soit 7.20 % TTC*
LOCAUX MEUBLES	8.33 % HT, soit 10 % TTC*
AUTRES LOCAUX : GARAGE, PARKING, ENTREPOT...	6.67 % HT, soit 8 % TTC*
IMMEUBLES ENTIERS	8.34 % HT, soit 10 % TTC*
<u>ASSURANCES - GARANTIES</u> ⚡ GLI - DI : GARANTIE DES LOYERS et DETERIORATIONS IMMOBILIERES Défense et recours	3.00 % TTC* *Ces taux sont calculés sur les sommes appelées au locataire
⚡ PNO BAILLEUR : ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<i>Lot privatif Habitation</i> 120€ TTC /an/lot Tarif préférentiel (dès 3 lots privatifs) 90€ TTC /an/lot
<u>PRESTATIONS PARTICULIERES</u> ↔ Rédaction de bail, état des lieux, frais dossier contentieux... ↔ Gestion des contrats d'assurance	Sur demande et devis (100€ HT - 120€ TTC /heure)

RECHERCHE DE LOCATAIRES ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 06/07/1989 Art.5) - Barème Loi ALUR (du 24/03/2014)		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	8.07€ TTC le m ²	- Bailleur - ZONE NON TENDUE
	10.09€ TTC le m ²	- Bailleur - ZONE TENDUE
	8.07€ TTC le m ²	- Locataire - ZONE NON TENDUE
	10.09€ TTC le m ²	- Locataire - ZONE TENDUE
Etat des lieux	3.03 € TTC le m ²	- Bailleur
	3.03 € TTC le m ²	- Locataire
Locaux de droit commun		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER	- Bailleur
	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
Etat des lieux	3.03€ TTC le m ²	- Bailleur
	3.03€ TTC le m ²	- Locataire
Locaux commerciaux /professionnels		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	28% du loyer annuel HC	- Réparti entre le Bailleur et le preneur
		- Bailleur
Etat des lieux	3.03€ TTC le m ² 3.03€ TTC le m ²	- Locataire
Autres locaux : garage, parking, entrepôt...	150 € TTC	- Bailleur
	150 € TTC	- Locataire
AVENANT A BAIL	300€ TTC	- A charge du demandeur
RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL	1000€ TTC	- A charge du demandeur
<u>PRESTATIONS PARTICULIERES</u> - Toute demande particulière	Vacation Horaire	- Bailleur

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.
Tarif au 01/01/2026 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%

CATALOGUE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires au forfait

- Constitution du dossier de Location (Décence, habitabilité)
Gestion des Diagnostics : *DPE, ERP, état installations électriques, gaz, plomb, amiante, mэрule, radon, surface LoiBoutin, PEB аэrodrome* - Forfait de 40 € TTC par bien immobilier
- Aide à la Déclaration de revenus fonciers
(*ventilation des charges, taxes*) - Forfait de 65 € TTC par immeuble et par an
- Gestion des Avis et Oppositions à tiers détenteurs - Forfait de 120 € TTC par avis
- Mutation des lots (succession, donation, vente, fin de gestion) - Forfait de 120 € TTC par immeuble
- Déclaration individuelle de TVA - Forfait de 260 € TTC par an

Honoraires à la vacation horaire

100 € HT soit 120 € TTC / HEURE

- Représentation aux Commissions Conciliation - Médiation
- Gestion d'un dossier de Surendettement Banque France
- Gestion et suivi d'un dossier contentieux ou de sinistre
 - . Précontentieux - contentieux (huissier) - Forfait minimum de 150 € TTC
 - . Contentieux (avocat) - Forfait minimum de 150 € TTC
 - . Sinistres d'assurances et représentation aux expertises - Forfait minimum de 150 € TTC
- Dossier de demande de subvention, financement (BPI, ANAH, CALPACT...)
- Toute mission particulière, qui est à charge du demandeur.

Honoraires travaux

- Gestion administrative des travaux
(appels d'offre et demande de devis) - Frais de dossier 120€
- *Gestion des travaux avec accord préalable du propriétaire - Inférieur à 500€ offert
(rénovation, mise aux normes, mise en sécurité des logements) - De 501€ à 1000€ tarif 60€
- au-delà tarif 10% des travaux facturés

**calcul des honoraires sur la base des travaux effectivement facturés*

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.
Tarif au 01/01/2026 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%